



L'UNION DES ARCHITECTES

**Mise en conformité des locaux professionnels et des ERP 5ème catégorie avec la loi sur l'accessibilité.**

**1er janvier 2015,..... Demain !!!**

- Nous devons savoir répondre aux besoins des multiples entreprises et professions libérales concernées
- Nous pouvons investir un marché très important de travaux de mise en conformité

**Formez-vous tout de suite  
dans votre région**

**au mode d'emploi des AD'AP**

formation exceptionnelle :

**GRATUITE**

**pour les architectes libéraux**

Cette formation fait partie des Actions Collectives FIF-PL

Les ordonnances sur les ajustements normatifs et les Ad'Ap vont être publiées dans quelques jours.

Venez-vous former 1 journée d'octobre à décembre 2014 (**40 sessions dans toute la France**) afin d'être en capacité d'établir le dossier Ad'AP.

Le GEPA vous propose une journée de formation

**« ACCESSIBILITÉ : LE MODE D'EMPLOI DES AD'AP » !**

Cette formation est réservée exclusivement aux entreprises d'architecture. Parallèlement, les salariés des entreprises d'architecture bénéficient de la prise en charge habituelle de la formation de leurs salariés via leur Organisme Paritaire Collecteur Agréé, type Actalians (Opca-pl)

Il sera uniquement demandé par le GEPA un chèque de caution qui vous sera restitué, sauf si vous ne suivez pas la formation.

Il sera uniquement demandé par le GEPA un chèque de caution qui vous sera restitué, sauf si vous ne suivez pas la formation.

**Inscrivez-vous**

**[www.formation-architecte.com](http://www.formation-architecte.com)**